





DEMANDE DE LOGEMENT	Date :
Résidence Autonomie <input type="checkbox"/> LE CEDRE <input type="checkbox"/> LE COTEAU	,

Etat civil de la personne concernée

NOM :	Prénom :
NOM de naissance :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
N° sécurité sociale : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>	
ADRESSE :	
Code postal & commune :	
 :	@dresse mail :

Etat civil d'un proche

La personne qui renseigne la demande de logement en Résidence Autonomie, désigne un proche qui accepte d'être contacté pour cette demande et qui pourra être présent lors d'un entretien de pré admission.

NOM :	Prénom :
NOM de naissance :	
Enfant (fils/fille) <input type="checkbox"/> Neveu/ Nièce <input type="checkbox"/> Frère/ Soeur <input type="checkbox"/> Ami(e) <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> : _____	
ADRESSE :	
Code postal & commune :	
 :	@dresse mail :

Contexte de la demande

Y-a-t-il un événement important qui vous a conduit à faire une demande de logement en Résidence Autonomie ?

<input type="checkbox"/> Je souhaite vraiment emménager d'ici 6 mois <input type="checkbox"/> Je souhaite emménager dans 6 à 12 mois <input type="checkbox"/> Je me renseigne mais mon projet n'est pas pour les prochains mois

Les raisons de ma demande de logement en Résidence Autonomie

La Résidence Autonomie permet d'avoir un logement, comme dans n'importe quel immeuble en ville. Cependant, c'est aussi un établissement social : il est donc nécessaire de savoir quelles sont les raisons qui motivent votre choix. Nous vous proposons de nous communiquer brièvement vos commentaires pour chacune des affirmations communiquées ci-après.

1. Je souhaite me rapprocher de mes enfants : OUI NON

2. Je me déplace facilement, je conduis et je prends facilement le train ou le bus : OUI NON

3. Je me sens isolé ou je ne me sens pas suffisamment en sécurité : OUI NON

4. J'ai un handicap ou un souci de santé: OUI NON

5. J'ai une autre raison :

**Je certifie exactes les informations communiquées dans la présente demande,
Je joins un certificat médical et une grille AGGIR remplie par mon médecin traitant.**

Date et signature :

Lorsque ma demande de logement a été établie avec l'aide d'un proche , merci d'indiquer :

NOM Prénom (*) , Date et signature :

(*) les coordonnées du proche doivent figurer en première page)

Pour en savoir plus sur la RESIDENCE AUTONOMIE...

La Résidence Autonomie est un établissement à caractère social.

La Résidence autonomie (ex logement foyer) est un établissement social dont la réglementation est définie notamment par le Code de l'Action Sociale et de la Famille. Ce n'est donc pas un immeuble d'habitation ordinaire, et la législation qui s'applique y est différente (le bail d'un locataire ne peut être assimilé au contrat de séjour du résident).

La résidence autonomie est conçue pour proposer un logement aux personnes âgées autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus le souhait de vivre chez elles (à cause d'un habitat inadapté, d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

Quel est le projet des personnes qui vivent en résidence autonomie ?

Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs : restauration, blanchisserie, animations... ;
- avoir un loyer modéré.

La résidence autonomie accueille des personnes âgées, seules ou en couple.

Peut-on avoir des soins médicaux en Résidence Autonomie ?

La résidence autonomie n'est pas une maison de retraite ou "EHPAD" : elle ne peut pas recevoir des personnes qui ont besoin d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne ou qui doivent bénéficier de soins médicaux importants.

Les soins courants et les soins médicaux des résidents peuvent être réalisés par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, service de soins infirmiers à domicile, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes...).

Quand faut-il déposer une demande de logement ?

Faire le choix de changer de domicile est un projet qui mérite le temps de la réflexion : cela se prépare. **S'informer et en parler avec son entourage est essentiel. Sachez que ce n'est pas parce que vous vous inscrivez plus d'un an à l'avance que votre demande deviendra prioritaire.**

Y-a-t-il des personnes prioritaires ?

La priorité est donnée aux personnes qui habitent la Communauté de communes, ou dont un des enfants habite la communauté de communes.

Cependant, nous allons surtout privilégier **les candidatures des personnes qui sont le plus "AUTONOMES"** : ainsi, une demande de logement faite antérieurement à celle d'une autre personne, pourra être acceptée moins rapidement, si l'autre demande concerne une personne plus autonome.

D'ailleurs, votre demande de logement doit impérativement être accompagnée :

- d'un certificat médical attestant que vous pouvez vivre seul en Résidence Autonomie
- de la grille AGGIR remplie par votre médecin traitant

L'autonomie est donc "le critère" de priorité !